

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
LES TERRES PUISEAUTINES

La Lettre
N°2
Décembre 2018

Les communes du territoire des Terres Puisseautines ont lancé, en juillet 2016, les études d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur ses 13 communes membres. Ce document, issu d'un long travail de réflexion qui se poursuivra jusqu'en 2019, mobilise tous les acteurs du territoire autour de la définition d'une stratégie commune pour l'avenir des Terres Puisseautines.

Où en sommes-nous dans **l'Elaboration du PLUi ?**

Les élus des Terres Puisseautines, en concertation avec les habitants et les acteurs de l'aménagement du territoire, ont dessiné le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi.

Le PADD, véritable clé de voute du PLUi, exprime les grandes orientations du projet du territoire du Puisseautin pour les 10 à 15 années à venir en matière d'aménagement, d'environnement, de paysage, d'économie, de transport ou d'habitat.

Elus comme acteurs de l'aménagement du territoire ont ainsi travaillé activement à la définition d'un projet cohérent pour l'avenir du territoire lors de séminaires, d'ateliers de travail et de 3 réunions publiques qui ont eu lieu les 11, 12 et 14 juin dernier.

Le projet d'aménagement et de développement durables : **LE PROJET DE TERRITOIRE DES TERRES PUISEAUTINES**

Les élus des Terres Puisseautines ont souhaité un projet d'aménagement équilibré et adapté aux spécificités des Terres Puisseautines.

Un premier travail a permis de mettre au jour les ambitions des élus pour le devenir des Terres Puisseautines : un territoire attractif dont le développement équilibré et maîtrisé s'appuie sur les richesses et les atouts des Terres Puisseautines.

Ces premiers principes ont par la suite été déclinés en 4 axes qui forment la colonne vertébrale du PADD pour les 10 à 15 années à venir :

AXE 1

Viser un développement urbain maîtrisé et adapté aux spécificités des Terres Puisseautines

AXE 2

Renforcer l'attractivité économique du territoire

AXE 3

Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti, dans un territoire tourné vers la transition énergétique

AXE 4

Favoriser le développement d'une offre de logements de qualité et adaptée aux besoins des habitants dans un cadre de vie préservé

Pour la suite du **PLUi**

Depuis novembre 2018, les élus, en collaboration avec les acteurs de l'aménagement du territoire, esquissent les premiers règlements et zonages qui régiront le droit des sols du Puisseautin :

- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui exposent la manière dont les élus du territoire souhaitent aménager et organiser un secteur précis
- Les documents graphiques du PLUi qui définissent le contour des zones urbanisées, à urbaniser, naturelles et agricoles pour l'ensemble des communes des Terres Puisseautines
- Le règlement du PLUi qui fixe les règles applicables pour chaque zone dessinée dans les documents graphiques.

projet.plui.puisseautin@pithiveraisgatinais.fr

CONTACTS



Pithiverais
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES **Gâtinais**
Terre Audacieuse

Communauté de Communes
du Pithiverais Gâtinais
3 bis, rue des Déportés
45340 BEAUNE-LA-ROLANDE

Tél : 02 38 33 92 68
www.pithiveraisgatinais.fr